

NAISSANCE & ENFANCE	
NAISSANCE ET ADOPTION Prime de 350 € à la naissance d'un enfant ou lors de l'adoption d'un enfant de moins de 12 ans Cette prime est portée à 700 € pour des jumeaux, à 1.050 € pour des triplés...	350 €
ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉS • Prime de 30 € après 2 mois d'allaitement Sur présentation d'une attestation du pédiatre ou de l'ONE • Remboursement de 30 € pour l'achat en pharmacie de boîtes de lait pour les bébés de moins d'1 an Sur présentation du document délivré par la pharmacie	60 €
TEST DU SOMMEIL Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (polysomnographie) chez les nourrissons - détection du risque de mort subite	
GARDE D'ENFANTS MALADES Présence d'une personne qualifiée à votre domicile gratuitement Pour les enfants de moins de 12 ans - 5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an	0800/62 056
PSYCHOMOTRICITÉ Remboursement de 12 € par séance pour les enfants de - de 6 ans Plafond annuel de 10 séances - Sur prescription médicale d'un pédiatre	NOUVEAUTÉ 120 €
LOGOPÉDIE Dès la première séance, remboursement de 10 € par séance y compris l'audiothérapie selon la méthode Tomatis Lorsque l'INAMI n'intervient pas - Plafond annuel de 500 €	500 €
ORTHODONTIE Avec accord du médecin-conseil, intervention jusqu'à 750 €	750 €
SOINS DES JEUNES 100 % REMBOURSÉS • Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires, médicaux et paramédicaux, des jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans, et ce, sans plafond (consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes, et prestations des dentistes, kinés, infirmiers et infirmières) • Remboursement des tickets modérateurs des produits pharmaceutiques délivrés en pharmacie et remboursables par l'INAMI Avec Dossier Médical Global (DMG) sauf pour bébés de moins de 1 an - Remboursement trimestriel	
STAGES ET CAMPS POUR JEUNES • Pour les jeunes de 3 à 18 ans : - 40 € par an pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire - 6 € par jour avec un plafond de 20 jours/an pour les activités pendant les vacances scolaires (voyages scolaires, stages sportifs, culturels, de langue et informatique, camps de jeunesse et plaines de jeux) • 250 € par an pour les séjours organisés en faveur des enfants handicapés	160 €

MÉDECINES ALTERNATIVES	
MÉDECINES ALTERNATIVES 10 € par consultation d'anthroposophie, homéopathie, chiropractie, hippothérapie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés Plafond annuel de 70 €	70 €
MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES Intervention de 50 % sur le prix des médicaments Plafond annuel de 100 € - Sur prescription d'un médecin	100 €

OPTIQUE	
CONFORT DE LECTURE Intervention unique de 150 € pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement)	150 €
OPÉRATION Opération au laser/ultrasons : intervention jusqu'à 125 € par oeil	250 €
VERRES, MONTURES, LENTILLES 100 € tous les 4 ans pour les montures, les verres ou lentilles de contact Sur prescription d'un ophtalmologue - Lorsque l'INAMI n'intervient pas	100 €

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES		
CONVALESCENCE Intervention de 20 € par nuitée Durée de 7 nuits min. et 21 nuits max.		420 €
DIABÈTE • 50 € tous les 3 ans pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie • 10 € par boîte de tigettes ou par patch (jusqu'à 40 €/an)		50 € 40 €
DIÉTÉTIQUE 12,50 € par séance Sur attestation médicale certifiant l'indice de masse corporelle (IMC) - Pour les personnes souffrant d'anorexie ou présentant un IMC de 25 ou plus (percentile supérieur ou égal à 85 pour les enfants) - Plafond annuel de 8 séances		100 €
FÉCONDATION IN VITRO Intervention de 500 € dans les frais de fécondation in vitro Si intervention de l'Inami	NOUVEAUTÉ	500 €
GREFFE Remboursement des frais de greffe : • greffe du coeur, du foie, du pancréas, du rein, de la moelle, des poumons : 1.000 € • greffes multiples limitées à 2.000 € Une seule intervention par année	NOUVEAUTÉ	2.000 €
IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE Remboursement pendant 3 ans de 60% du coût du traitement contre le rhume des foins, l'asthme ou les acariens Plafond annuel de 300 €		300 €
MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES Intervention de 50 % sur le ticket modérateur des médicaments génériques délivrés en pharmacie Plafond annuel de 75 € - Avec Dossier Médical Global (DMG) sauf pour bébés de moins de 1 an - Sur prescription d'un médecin		75 €
ORTHODONTIE Sans accord du médecin-conseil, intervention unique de 150 €		150 €
PÉDICURIE 5 € par séance (sans certificat médical) Plafond annuel de 4 séances		20 €
POSTUROPODIE 35 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles orthopédiques Sur prescription d'un médecin - Lorsque l'Inami n'intervient pas		35 €
PROTHÈSES • Remboursement de 50 € par : • prothèse capillaire en cas de chimiothérapie • prothèse orthopédique • placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte • Remboursement de 25 € par an par prothèse acoustique	NOUVEAUTÉ	
PSYCHOLOGIE 10 € par séance Prescription médicale justifiant le traitement - Plafond annuel de 8 séances - Traitement par un licencié en psychologie ou dans un centre de planning familial		80 €
SEVRAGE TABAGIQUE 30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux anti-tabac Sur prescription médicale justifiant le traitement - Produits délivrés en pharmacie - Lorsque l'INAMI n'intervient pas - Sur présentation du ticket BVAC		30 €
TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS Remboursement à 100% du ticket modérateur des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes en gynécologie et ophtalmologie Avec Dossier Médical Global (DMG) - Franchise annuelle de 25 € (non applicable pour les consultations auprès d'un gynécologue lors d'une grossesse)	NOUVEAUTÉ	

PLUS D'INFOS ?
www.munalux.be
info@munalux.be
081/250.760

SOINS À DOMICILE	
AIDES FAMILIALES À DOMICILE Intervention forfaitaire de 1 €/heure prestée par un service d'aide familiale, d'aide-ménagère ou garde-malade agréé Sur base d'un certificat médical précisant que l'état de santé ne permet plus d'accomplir ses tâches familiales et ménagères - Plafond annuel de 400 €	400 €
MATÉRIEL MÉDICAL Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels.	
TÉLÉVIGILANCE Installation gratuite et location mensuelle modique (0,50€/j) pour un système de télé-assistance 24h/24 et 7j/7	

FORMATIONS ET AIDES SOCIALES	
FORMATION PREMIERS SECOURS Remboursement des formations organisées par la Croix Rouge : • Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS) : 45 € • Secouriste : 70 € • « Bosses et bobos » : 35 € • « 3 minutes pour sauver une vie » : 25 € • Réanimation pédiatrique : 25 €	200 €
LANGUE DES SIGNES ET LPC Intervention unique de 150 € dans les frais d'inscription à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC)	150 €
PERMIS-MUT 7,5% de réduction sur la plupart des produits des auto-écoles BARA et STARTER Sur présentation d'une attestation d'affiliation auprès de Munalux	NOUVEAUTÉ
PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE » Prêts pour la garantie locative: • D'un kot d'étudiant • D'un premier logement Plafond de 1.000 €/prêt (ou deux mois de loyer) - À rembourser en 12 mois - Max. 2 prêts/bénéficiaire - Avoir remboursé complètement le 1 ^{er} prêt pour obtenir le 2 nd	1.000 €
SÉCURITÉ ROUTIÈRE Intervention unique de 50 € dans le coût d'un stage de maîtrise automobile ou moto	50 €
SERVICE JURIDIQUE « MUJA » Notre rôle est de vous conseiller et surtout de vous aider à faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé: • Nous donnons des avis juridiques • Nous établissons des contacts avec des tiers et si cela s'avère nécessaire, nous proposons une conciliation	

DÉPISTAGE & PRÉVENTION	
CONTRACEPTION • 40 € par an pour la fourniture de pilules, patches, anneau vaginal et injection • 120 € pour la fourniture d'un stérilet ou d'un implant par période de 3 ans • 40 € par an sur les préservatifs délivrés en pharmacie	40 € 120 € 40 €
VACCINATION 35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en régions tropicales,...) Sur présentation du ticket BVAC	35 €
DÉPISTAGE DES MALADIES GRAVES 25 € par an sur les tickets modérateurs des examens de dépistage (cancer de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardio-vasculaires)	25 €

ASSURANCES FACULTATIVES	
HOSPITALISATION Possibilité de souscrire à une des cinq formules proposées par notre assurance hospitalisation maladies graves NEUTRA Consultez notre brochure détaillée	
SOINS DENTAIRES Consultez notre brochure assurance dentaire DENTALIS pour plus d'informations	
ÉPARGNE JEUNES Possibilité de souscrire à une épargne à haut rendement pour vos enfants dès 14 ans Consultez notre brochure détaillée	

TRANSPORTS	
Nous intervenons dans vos frais de déplacement et organisons votre déplacement lorsque vous devez vous rendre à l'hôpital ou à un rendez-vous médical	
AMBULANCE - TRANSPORT NON URGENT Intervention dans les frais de déplacement vers un milieu hospitalier : • Transporteur non conventionné : 0.87 €/km (ou forfait ville de 20 €) pour un trajet au départ de/vers un milieu hospitalier avec ou sans séjour Plafond de 250 € par jour - Parcours en dehors du territoire belge de 50 km A/R maximum - Un seul aller-retour par jour • Transporteur conventionné : tarifs préférentiels (voir www.munalux.be) auprès de nos transporteurs conventionnés joignables au 0800/96 065	
CHAUFFEURS VOLONTAIRES 0800/ 96 065 Notre équipe de chauffeurs volontaires assure vos déplacements vers l'hôpital ou un rendez-vous médical au tarif préférentiel de 0,3595 €/km (min 11,50 €)	
MOYENS DE TRANSPORT DIVERS En transport en commun (SNCB ou SRWT) • suivant tarif en vigueur basé sur un billet de 2ème classe Plafond de 35 € par jour En taxi - taxi social - VSL - TPMR avec certificat médical ^(*) • remboursement de 0,25 €/km , forfait ville de 5 € Plafond de 75 € par jour En voiture privée • remboursement de 0,15 €/km à partir du 30 ^{ème} km sans certificat médical • remboursement de 0,20 €/km dès le 1 ^{er} km avec certificat médical ^(*) Plafond de 35 € par jour - Pas d'intervention pour les gynécologues, ophtalmologues et pédiatres Si prestation par un spécialiste - Un seul aller-retour par jour - Plafond annuel de 300 € (200 € vers les centres hospitaliers et de 100 € vers les cabinets de médecins) - Parcours en dehors du territoire belge de max. 50 km A/R ^(*) Certificat médical attestant de l'impossibilité d'utiliser les transports en commun	300 €
TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE 0,25 €/km lors d'un déplacement avec une société de transport Après intervention de l'Inami	NOUVEAUTÉ 500 €
TRANSPORT AÉRIEN URGENT Jusqu'à 650 € par jour 50 km max. en dehors du territoire belge - Appel au service 100/112	650 €

LOISIRS, SPORTS ET VACANCES	
CARTE BIEN-ÊTRE & SANTÉ La carte « Bien-être & Santé » vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels auprès de 200 partenaires : opticiens, magasins de sport, restaurants, activités culturelles... Demandez votre carte à la mutualité	
SPORTS 30 € par an pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés-nageurs), une initiation au jogging...	30 €
SOINS À L'ÉTRANGER En cas de séjour récréatif à l'étranger, intervention illimitée dans les frais d'hospitalisation : • Pour tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie • Pour les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale Pour les étudiants qui participent à un programme d'échange/de formation à l'étranger (EER+Suisse) Demandez votre carte européenne valable 1 an ou le formulaire spécifique avant votre départ	NOUVEAUTÉ
VACANCES ASSISTANCE MUTAS Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation • Envoi de médicaments • En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation) • Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec plafond de 1.200 € * Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »	+32 2 272 09 00
VACANCES POUR JEUNES www.Horizons-Jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux , avec un encadrement professionnel de qualité	
VACANCES EN FAMILLE www.mnvacances.be vous accueille dans ses 3 domaines de vacances en Belgique et vous propose des réductions pour vos voyages à l'étranger (Center Parcs, Neckermann, Thomas Cook, Tui, Sunweb, Belvilla, Vacances Bleues, Villages Club du Soleil...)	
VACANCES EN GROUPE Une accompagnatrice Munalux vous accompagne lors de voyages en groupe organisés par notre agence de voyages MN Vacances. Infos dans votre agence Munalux	